



Société Civile Professionnelle

**Commissaires
aux Comptes**

MARSALY Emmanuel
JEAN Christophe
PEDROT Bastien

Commissaires aux Comptes

**ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS
D'EURE-ET-LOIR
10, Rue de la Maladrerie**

28630 LE COUDRAY

SIRET : 775 100 944 00062

Code d'Activité : 741 J

=====

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

=====

COMPTES ANNUELS de l'exercice clos le 31 décembre 2019

=====

**Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes
FRAMBOURT, MARSALY, JEAN, PEDROT
1, Rue du Chemin de Couppé - 28630 - LE COUDRAY
Tél : 02-37-35-31-44 Fax : 02-37-35-93-62
Siret 323168153 00027**

<https://www.eca-experts.com>

1, rue du Chemin de Couppé - 28630 LE COUDRAY
CS 90163 - 28637 GELLAINVILLE Cedex - Tél. : 02 37 33 31 40 - Fax : 02 37 35 93 62 - Email : eca.lecoudray@eca-experts.com

Membre de la compagnie Régionale de Versailles
RCS CHARTRES D 323 168 153 - N° TVA FR 44 323 168 153 00027 - code APE 6920 Z
Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté



ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS D'EURE-ET-LOIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des PAPILLONS BLANCS D'EURE-ET-LOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 08/09/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le bilan comptable établi cette année comporte une annexe répondant aux normes en vigueur dans les associations.

Un arrêté, en date du 14 novembre 2003 de Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et Monsieur le Ministre de la Santé a rendu obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'application d'un nouveau plan comptable.

Le plan comptable général (PCG) s'est vu modifié de deux règlements qui prennent application à compter des exercices ouverts au 01/01/2005 :

- règlement n° 2002-10 sur les amortissements et dépréciations d'actifs,
- règlement n° 2004-06 sur la définition et la comptabilisation des actifs.

Ces deux règlements ont été mis en application dans les comptes de l'Association au 1 janvier 2007. L'impact sur les comptes est relaté dans l'Annexe.

Sur ces bases et en tenant compte des observations formulées précédemment et ci-dessous, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principe comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés ci-après :

Lors du passage dans les ESAT, du système du prix de journée à celui de la dotation globale de financement en 1986, les prix de journées 1985 facturés et non payés au 31 décembre 1985 sont comptabilisés en Actif immobilisé, et provisionnés pour 455 999 €. La Direction Générale de l'Action Sociale, dans une lettre du 9 août 2002, a précisé que cette « créance glissante » n'est pas irrécouvrable et qu'en cas de fermeture d'établissement cette créance devrait être réglée. En attente d'information complémentaire, il a été décidé de laisser le mode de comptabilisation des années passées.

Depuis l'exercice 2005, des provisions pour indemnités de fin de carrière acquises par les salariés dès l'entrée dans le secteur sanitaire et social conformément aux dispositions de la Convention Collective du 15 mars 1966 sont comptabilisées.

Les associations assurant la gestion de plusieurs établissements médico-sociaux telles que la vôtre doivent appliquer les règlements du CRC n°99-01 et n°99-03 pour l'établissement de leurs comptes annuels, et donc les nouveaux règlements comptables relatifs aux actifs à compter du 1^{er} janvier 2005. Lorsque des divergences existent entre les principes comptables et ceux appliqués dans les comptes administratifs, un tableau de passage peut être utilisé pour expliciter ces distorsions selon les normes du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Ce tableau de passage n'est pas produit par votre association. Nous n'avons pu valoriser l'impact de ces différents modes de comptabilisation et en chiffrer le montant.

Au 31/12/2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS) n'avait toujours pas validé les comptes administratifs de l'exercice 2018 de certains établissements.

Le résultat 2018 de ces établissements, d'un montant bénéficiaire de 36 654.11 €, est donc resté en instance d'affectation dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Règles et principes comptables :

L'évaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement n'a fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation au 31 décembre 2019.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation du portefeuille à la date d'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de Conseil d'Administration et le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

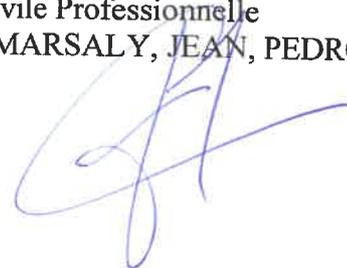
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Coudray, le 10 septembre 2020

Christophe JEAN

Commissaires aux Comptes
Compagnie Régionale de Versailles

Société Civile Professionnelle
FRAMBOURT, MARSALY, JEAN, PEDROT.



DOCUMENTS NORMALISES

Intitulé	Montant brut 31/12/2019	Montant brut 31/12/2018	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	320 627,47	286 878,02	33 749,45	69 239,45
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	370 364,47	193 332,05	177 032,42	809 633,71
Constructions	5 378 895,18	4 000 644,02	1 378 251,16	1 480 365,88
Installations techniques, matériels et outillage	4 676 975,09	4 099 679,20	577 295,89	666 004,93
Autres immobilisations corporelles	25 426 827,31	13 799 468,40	11 627 358,91	11 738 825,93
Immobilisations corporelles en cours	524 302,53		524 302,53	333 766,73
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	13 365,61		13 365,61	13 301,11
Prêts				
Autres immobilisations financières et créances immobilisées	466 275,21	455 999,27	10 275,94	10 854,02
TOTAL I	37 177 632,87	22 836 000,96	14 341 631,91	15 121 991,76
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF COURANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	29 282,21		29 282,21	23 215,70
Autres approvisionnements	52 603,02		52 603,02	40 925,54
En-cours de production (biens et services)	9 945,11		9 945,11	8 112,61
Produits intermédiaires et finis	173 614,96		173 614,96	186 215,37
Marchandises	15 602,01		15 602,01	8 816,76
Avances et acomptes versés sur commandes	16 718,93		16 718,93	3 297,50
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 679 545,44	7 947,52	1 671 597,92	1 708 271,10
Autres créances	2 197 941,12		2 197 941,12	2 387 541,87
Valeurs mobilières de placement				
	1 800 000,00		1 800 000,00	3 839 366,43
Disponibilités				
	9 803 291,38		9 803 291,38	8 183 732,28
Charges constatées d'avance				
	96 847,81		96 847,81	97 642,01
TOTAL III	15 875 391,99	7 947,52	15 867 444,47	16 487 137,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	53 053 024,86	22 843 948,48	30 209 076,38	31 609 128,93
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

Libellé	Montant brut 31/12/2019	Amort. et prov. 31/12/2019	Montant net 31/12/2019	Montant net 31/12/2018
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 783 196,52		6 783 196,52	6 783 196,52
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Dons et legs				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement - Réserves réglementées	1 684 475,51		1 684 475,51	1 664 475,51
Réserves de compensation	2 564 566,96		2 564 566,96	2 034 654,82
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	33 482,91		33 482,91	33 482,91
Reserves statutaires ou contractuelles	6 711 020,27		6 711 020,27	6 711 020,27
Report à nouveau ESAT Ciaux et EA et Charges non prises en compte par les financeurs	2 078 618,86		2 078 618,86	1 947 185,46
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	36 820,99		36 820,99	57 341,99
Reports à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-1 433 302,92		-1 433 302,92	-1 801 800,63
Dépenses non opposables aux tiers financeurs				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-859 696,31		-859 696,31	568 095,89
Résultats des exercices antérieurs en instance d'affectation	36 654,11		36 654,11	497 880,47
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	448 761,38		448 761,38	487 897,45
Provisions réglementées :				
Couverture du besoin en fonds de roulement	479 317,81		479 317,81	479 317,81
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 009 780,13		2 009 780,13	2 118 746,38
Réserves des plus-values nettes d'actif	134 486,79		134 486,79	130 543,49
Droit des propriétaires				
TOTAL I	20 708 183,01		20 708 183,01	21 712 038,34
Comptes de liaison				
TOTAL II				
Provisions pour risques	2 597 104,88		2 597 104,88	2 574 047,56
Provisions pour charges	643 492,62		643 492,62	329 237,33
Fonds dédiés	229 292,00		229 292,00	268 599,20
TOTAL III	3 469 889,50		3 469 889,50	3 171 884,09
DÉTTES (a)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 881 035,26		2 881 035,26	3 192 171,05
Emprunts et dettes financières divers (3)	4 061,02		4 061,02	4 219,22
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 592,84		2 592,84	760,13
Redevables créditeurs	2 546,71		2 546,71	218,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	764 547,24		764 547,24	917 913,54
Dettes sociales et fiscales	2 162 378,88		2 162 378,88	2 484 137,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (5)	208 421,92		208 421,92	121 361,61
Produits constatés d'avance	5 420,00		5 420,00	4 424,54
TOTAL IV	6 031 003,87		6 031 003,87	6 725 206,50
Ecart de conversion (passif)				
TOTAL V				
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	30 209 076,38		30 209 076,38	31 609 128,93
(1) Dont compte 1201 : ... et compte 1291 : ... résultats sous contrôle de tiers financeurs.				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :				
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.				
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :				
(5) Dont fonds des majeurs protégés :				

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Site : 323 168 153 00027

Compte de résultat en liste M22 (résultat non affecté) ADAPEI 28

Dossier : CSO - CONSO PAPILLONS BLANCS EURE ET LOIR - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libelle	Réalisé au Mois 2019	Réalisé au Mois 2018
Ventes de marchandises	18 072,37	20 884,51
Production vendue :		
- prestations de services	2 375 589,87	2 417 326,29
- divers	755 271,37	880 703,91
Chiffre d'affaires net	3 148 933,61	3 318 914,71
Production stockée ou déstockage de production	-10 767,91	14 713,39
Production immobilisée		6 363,03
Dotations et produits de tarification	19 927 780,74	20 375 823,17
Subventions d'exploitations et participations	23 720,79	75 712,50
Reprises sur amortissements et provisions	532 063,94	425 487,72
Transferts de charges	1 450,80	4 510,80
Autres produits	4 961 571,36	4 926 747,66
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	28 584 753,33	29 148 272,98
Achats de marchandises	66 443,26	55 530,41
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	595 305,46	585 582,43
Variation de stock	-12 743,43	9 396,82
Achats d'autres approvisionnements	163 686,24	181 389,32
Variation de stock	-11 785,81	10 539,29
Achats non stockés de matières et fournitures	1 118 588,12	1 103 281,69
Services extérieurs et autres	3 995 285,45	3 805 001,72
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 125 388,00	777 904,03
- autres	141 303,94	143 527,61
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	14 796 870,92	14 509 057,53
- charges sociales	5 478 944,65	5 983 704,40
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 420 074,09	1 479 253,48
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	1 916,07	6 112,54
- pour risques et charges d'exploitation	658 166,12	357 434,01
Autres charges	52 855,16	36 610,02
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	29 590 298,24	29 044 325,30
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 005 544,91	103 947,68

S.C.R. de COMMISSAIRES aux COMPTES
 FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
 S ret : 323 168 153 00027

Compte de résultat en liste M22 (résultat non affecté) ADAPEI 28

Dossier : CSO - CONSO PAPILLONS BLANCS EURE ET LOIR - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	Réalisé au Mois 12/2019	Réalisé au Mois 12/2018
Bénéfice attribué ou net transféré		
De participations et des immobilisations financières	149,82	92,88
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	40 072,50	66 773,67
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	40 222,32	66 866,55
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	63 711,74	70 247,26
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	63 711,74	70 247,26
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-23 489,42	-3 380,71
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-1 029 034,33	100 566,97
Sur opérations de gestion	496 610,66	432 112,94
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	739 938,58	284 006,53
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	6 071,63	508,91
- reprises sur autres provisions	489 107,24	414 370,74
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 731 728,11	1 130 999,12
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	344 272,77	237 965,53
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	644 914,64	57 106,59
Dotations aux amortissements et aux provisions :		159 820,00
- dotations aux provisions réglementées : réserve de trésorerie		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	565 020,68	196 282,08
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	1 554 208,09	651 174,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	177 520,02	479 824,92
Impôts sur les sociétés (VII)	8 182,00	12 296,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	30 356 703,76	30 346 138,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	31 216 400,07	29 778 042,76
BENEFICE		568 095,89
PERTE	859 696,31	

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 61
Site : 023 168 153 00127

ANNEXE

Association ADAPEI28 - Les PAPILLONS BLANCS D'EURE ET LOIR
10 Rue de la Maladrerie
28630 LE COUDRAY

CS 60376 – 28637 GELLAINVILLE CEDEX

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, caractérisés par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN	: 30 209 076.38 €
TOTAL DES PRODUITS AU COMPTE DE RESULTAT	: 30 356 703.76 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	: - 859 696.31 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 décembre 2019 par le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE

NOTE N°1 : Règles et méthodes comptables.....	4
NOTE N°1 BIS : Informations complémentaires.....	7
NOTE N°2 : Etat de l'actif immobilisé.....	9
NOTE N°3 : Etat des amortissements.....	10
NOTE N°4 : Etat des provisions.....	11
NOTE N°5 : Etat des échéances, des créances et des dettes.....	12
NOTE N°6 : Produits à recevoir.....	13
NOTE N°7 : Charges à payer.....	13
NOTE N°8 : Charges et produits constatés d'avance.....	14
NOTE N°9 : Ventilation du chiffre d'affaires net.....	14
NOTE N°10 : Engagements financiers.....	15
NOTE N°11 : Crédits-baux.....	15
NOTE N°12 : Dettes garanties par des suretés réelles.....	16
NOTE N°13 : Effectifs moyens.....	16
NOTE N°14 : Rémunérations.....	17
NOTE N°15 : Montant des honoraires du commissaire aux comptes.....	17
NOTE N°16 : Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif.....	18
NOTE N°17 : Tableau de suivi des fonds associatifs.....	19

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
S. n° : 323 163 153 00027

ANNEXE - NOTE N° 01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(code de commerce : articles 9, 11 - décret n° 83.1020 : articles 7,21 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation
permanence des méthodes
indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement CRC 99-01.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode d'« Amortissements par composants » a été mise en œuvre à compter du 01.01.2007 selon les textes « Règlement 2002.10 et 2004.06 du CRC » applicables aux ESMS

L'application de ces nouveaux textes a été faite à compter du 01.01.2007, par la méthode prospective : calcul fait sur la base de la valeur nette comptable au 31.12.2006, et recalcul des amortissements à pratiquer dans le futur, en fonction de la durée de vie prévue de chacun des composants des immobilisations.

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90032 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Site: 023 163 153 00027

La décomposition des immobilisations existantes au 31 12 2006 a été réalisée en utilisant l'éclatement suivant de la valeur nette comptable au 31 12 2006 :

	Quote-Part
Gros œuvre	60 %
Façades, étanchéité, couvertures et menuiseries extérieures	20 %
Installations Générales Techniques Dont Chauffage, climatisation, ascenseur, monte charges, électricité, câblages, transmission et communication, plomberie, et autres équipements	10 %
Agencements dont agencements intérieurs et décorations (cloisons carrelages)	10 %

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée de vie prévue, selon les règles ci-dessous :

Constructions, incluant les toitures	de 30 à 40 ans selon le type de construction
Second œuvre de bâtiments	20 ans
Installations techniques	20 ans
Agencements	10 ans

Ces durées ci-dessus prennent en compte les conséquences de la comptabilisation des immobilisations par composants.

Les immobilisations ci-dessous sont amorties selon les règles suivantes sans changement par rapport aux exercices précédents

Matériel et outillage industriels	de 1 à 15 ans
Matériel de transport	de 4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	de 1 à 10 ans

Aucune décomposition n'est appliquée à ces types d'immobilisations.

Comptabilisation des amortissements dérogatoires selon l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007

Afin de mettre en évidence l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement administratif résultant de la prise en compte de la durée des financements correspondants, cet écart est comptabilisé en résultat exceptionnel, charge ou produit.

Impact de la mise en œuvre de l'amortissement par composants et de la comptabilisation des amortissements dérogatoires à compter de l'exercice 2009 :

A compter de l'exercice 2009, les modifications des durées d'amortissements comptables en application des règles et principes définis ci-dessus ont généré une majoration de la dotation aux amortissements d'exploitation.

La comptabilisation des amortissements dérogatoires se fait chaque année au rythme de la durée d'amortissement prévisionnelle de l'immobilisation.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués ainsi :

ETABLISSEMENT	STOCK AU 31.12.2019	STOCK AU 31.12.2018
ESAT Le Village des Métiers	58 090	42 105
Entreprise Adaptée du Vallier	4 304	2 439
ESAT de la Brouaze	11 962	15 278
ESAT Mme de Fontanges	206 691	207 464
TOTAL	281 047	267 286

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

ANNEXE - NOTE N° 01 BIS INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Transfert de l'ESAT Le Village des Métiers et de l'Entreprise Adaptée :

Le projet de transfert des locaux de l'ESAT Le Village des Métiers a pris du retard en raison de la nécessité de changer le terrain d'assise de la construction pour la sécurité de nos usagers et de nos salariés.

Ainsi, le terrain situé à Gellainville d'une valeur de 630 092 € a été vendu pour un montant de 634 302 € en date du 26 septembre 2019.

Un nouveau terrain a été acquis sur la commune de Chartres en date du 4 décembre 2019 pour un montant de 489 961 €, frais d'acquisition inclus.

De plus en raison de la crise sanitaire du COVID19, le chantier a débuté de 20 avril 2020.

Pour rappel, le projet de transfert des locaux de l'ESAT Le Village des Métiers a reçu les soutiens financiers de :

- l'ARS qui a octroyé à l'ADAPEI28 une subvention d'investissement de 1800 000 €
- du Crédit Agricole qui a octroyé à l'ADAPEI28 deux prêts bancaires pour un total de 6 000 000 €.

Le déblocage de la subvention et des emprunts seront réalisés progressivement au cours du 2^{ème} semestre 2020 et du 1^{er} semestre 2021.

2) Transfert du JES Le Petit Poucet sur la commune de Luisant :

La commune de Lucé souhaitant récupérer les locaux qui nous étaient mis à disposition à titre gratuit, le JES a dû procéder à un déménagement dans la commune de Luisant à proximité de l'école Saint-Exupéry pour la rentrée scolaire 2019. Sur le terrain mis à disposition gratuitement par la commune, il a été installé un modulaire dont le coût d'installation s'est élevé à 46 424 € et les dépenses de location annuelle représenteront 63 846 €.

3) Crédits non pérennes :

Au cours de l'exercice, les établissements de l'Association ont perçu des crédits non pérennes à hauteur de 462 297 € (contre 121 754 € sur l'exercice 2018) de la part de l'Agence Régionale de Santé. Ils sont répartis de la manière suivante :

- IME Le Home des Prés : 13 900 € destinés au financement de dépenses de formation MAKATON et Stimulation basale, formations mutualisées entre les établissements et services portant sur le polyhandicap secteur adulte ;
- DAME André BRAULT : 32 307 € pour le financement des transports ;
- DAME André BRAULT : 100 000 € suite à l'Appel à Manifestation d'intérêt 2019, en vue d'un recrutement de personnels extérieurs dans le cadre de la transformation de l'IME en DAME, en vue de renforcer l'effectif pour la phase de transition

- DAME Les Trois Vallées : 1090 € pour la formation « travailler en équipe et être efficace » ;
- DAME Les Trois Vallées : 80 000 € suite à l'Appel à Manifestation d'intérêt 2019, en vue d'un recrutement de personnels extérieurs dans le cadre de la transformation de l'IME en DAME, en vue de renforcer l'effectif pour la phase de transition ;
- JES Le Petit Poucet : 35 000 € pour une participation financière au déménagement de l'établissement sur la commune de Luisant ;
- ESAT Le Village des Métiers : 200 000 € pour un financement sur deux ans du dispositif « GUERLAIN », inclusion de travailleurs autistes en milieu ordinaire.

4) Evènements postérieurs à la clôture :

La crise sanitaire du COVID19 s'accompagne de conséquences économiques et financières multiples pour l'Association, ses usages, ses fournisseurs, ses clients et ses autorités de contrôle et de tarification. Ces impacts auront des répercussions dans nos activités tant en termes d'accompagnement des usagers dans nos établissements qu'en terme d'activités commerciales.

Nous ne sommes pas en mesure, à la date d'élaboration de ce document d'évaluer l'étendue de ces conséquences sur les comptes annuels 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'Association au 31/12/2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, sans aucun ajustement lié à l'épidémie du COVID19.

Les informations données reflètent uniquement les conditions qui existaient à la clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Site : www.163-153.com

ANNEXE - NOTE N° 02 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
(décret n° 83.1020 : article 24)

IMMOBILISATIONS		Exercice clos le 31.12.2019	
CADRE A - IMMOBILISATIONS			
Libellé	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations réévaluations	Acquisitions et vir. poste
Frais d'établissement	0		
Frais de recherche et de développement	0		
Autres immobilisations incorporelles	317 343		8 046
TOTAL I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	317 343	0	8 046
Terrains	801 903		
Agencements et aménagements des terrains	198 554		
Constructions sur sol propre	4 915 023		39 650
Constructions sur sol d'autrui	392 938		46 424
Installations, matériel et outillage techniques	7 317 634		163 903
Autres immobilisations corporelles	2 623 132		254 359
Immobilisations Grevées de Droits	19 678 158		599 851
Immobilisations corporelles en cours	313 347		213 587
Avances et acomptes	20 420		
TOTAL II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 261 109	0	1 317 774
Participations évaluées par mise équivalence	0		
Autres participations	0		
Autres titres immobilisés	13 301		65
Prêts et autres immobilisations financières	466 853		1 127
TOTAL III - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	480 154	0	1 191
TOTAL GENERAL	37 058 607	0	1 327 011

CADRE B - IMMOBILISATIONS			
Libellé	Diminutions par vir. poste	Valeur brute cessions et mises au rebut	Valeur brute immobilisée en fin d'exercice
Frais d'établissement			0
Frais de recherche et de développement			0
Autres immobilisations incorporelles		4 762	320 627
TOTAL I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	4 762	320 627
Terrains		630 092	171 811
Agencements et aménagements des terrains			198 554
Constructions sur sol propre		15 141	4 939 533
Constructions sur sol d'autrui			439 362
Installations, matériel et outillage techniques		237 178	7 244 359
Autres immobilisations corporelles		233 894	2 643 597
Immob. Grevées de Droits		62 163	20 215 846
Immobilisations corporelles en cours	10 537	5 484	510 912
Avances et acomptes		7 029	13 391
TOTAL II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 537	1 190 980	36 377 365
Participations évaluées par mise équivalence			0
Autres participations			0
Autres titres immobilisés			13 366
Prêts et autres immobilisations financières		1 705	466 275
TOTAL III - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	1 705	479 641
TOTAL GENERAL	10 537	1 197 448	37 177 633

ANNEXE - NOTE N° 03 ETAT DES AMORTISSEMENTS
(décret n° 83.1020 : article 24)

AMORTISSEMENTS		Exercice clos le 31.12.2019			
CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L EXERCICE					
Libellé	Amortissements cumulée au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements cumulé au 31 décembre N	
2801 Frais d'établissement	0				0
2803 Frais de recherche et de développement	0				0
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	190 034	18 367	4 762		203 639
2808 Autres immobilisations incorporelles	58 071	25 169			83 240
TOTAL I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	248 104	43 536	4 762		286 878
2811 Terrains	0				0
2812 Agencements et aménagements des terrains	190 823	2 509			193 332
2813 Constructions sur sol propre	3 594 321	173 492	15 141		3 752 673
2814 Constructions sur sol d'autrui	233 275	14 697			247 971
2815 Installations, matériel et outillage techniques	4 084 245	237 789	222 355		4 099 679
2818 Autres immobilisations corporelles	4 543 262	232 678	233 894		4 542 046
<i>Dont Matériel de transport (28182)</i>	1 719 517	95 816	147 147		1 668 186
<i>Dont Matériel de bureau et informatique (28183)</i>	546 038	39 531	25 774		559 795
282 Grevé de Droits	8 586 586	732 999	62 163		9 257 423
TOTAL II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 232 511	1 394 165	533 552		22 093 124
TOTAL GENERAL	21 480 616	1 437 701	538 316		22 390 662

CADRE B - VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				CADRE C - MVT. PROVISIONS AMORTS DEROGATOIRES	
Modalités d'amortissement	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
2801 Frais d'établissement	0				
2803 Frais de recherche et de développement	0				
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, m	18 367				
2808 Autres immobilisations incorporelles	25 169				
TOTAL I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 536	0	0	0	0
2811 Terrains	0				
2812 Agencements et aménagements des terrains	2 509				
2813 Constructions sur sol propre	171 423		2 070		5 333
2814 Constructions sur sol d'autrui	14 697				
2815 Installations, matériel et outillage techniques	234 237		3 552	8 021	17 796
2818 Autres immobilisations corporelles	228 838		3 840	769	2 476
<i>Dont Matériel de transport (28182)</i>	95 816				
<i>Dont Matériel de bureau et informatique (28183)</i>	39 531				
282 Grevé de Droits	724 834		8 165	35 950	128 100
TOTAL II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 376 538	0	17 626	44 740	153 706
TOTAL GENERAL	1 420 074	0	17 626	44 740	153 706

CADRE D - MOUVEMENTS DE L EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES A REPARTIR PLUS, EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes Remboursements des obligations				

ANNEXE - NOTE N° 04 ETAT DES PROVISIONS
(décret n° 83.120 : article 24)

TABLEAU DES PROVISIONS, DEPRECIATIONS, FONDS DEDIES		Exercice clos le 31.12.2019			
Compte	Libellé	Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
PROVISIONS REGLEMENTEES					
- 141	Réserve de trésorerie	479 318			479 318
- 142	Pour renouvellement des immobilisations	-			-
- 145	Amortissements dérogatoires	2 118 746	44 740	153 706	2 009 780
- 14861	Réserve des plus values nettes d'actif immobilisé	130 543	10 015	6 072	134 487
- 14862	Réserve des plus values nettes d'actif circulant	-			-
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES		2 728 608	54 754	159 777	2 623 585
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
- 151	Provisions pour risques	216 425		156 455	59 970
- 157	Provisions pour charges à répartir	-			-
- 158	Autres provisions pour charges	2 686 860	1 150 806	657 039	3 180 627
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 903 285	1 150 806	813 493	3 240 598
PROVISIONS POUR FONDS DEDIES					
- 193	Engagements à réaliser sur investissements	-			-
- 194	Sur subventions de fonctionnement	268 599		39 307	229 292
- 195	Sur dons manuels affectés	-			-
- 197	Sur legs et donations affectés	-			-
TOTAL DES FONDS DEDIES		268 599	-	39 307	229 292
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS					
- 29	Dépréciation des immobilisations	455 999			455 999
- 39	Dépréciation des stocks et encours	-			-
- 49	Dépréciation des comptes de tiers	20 696	1 916	14 665	7 948
- 59	Dépréciation des comptes financiers	-			-
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS		476 696	1 916	14 665	463 947
TOTAL GENERAL		6 377 187	1 207 476	1 027 243	6 557 421
dont dotations et reprises					
	/ d'exploitations		660 082	532 064	
	/ financières				
	/ exceptionnelles		547 394	495 179	

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

ANNEXE - NOTE N° 05 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
(décret n° 83.1020 : article 24)

CREANCES ET DETTES		Exercice clos le 31.12.2019		
CADRE A - ETAT DES CREANCES				
Libellé	Valeur brute	à - 1 an	à + 1 an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	466 275			466 275
Clients douteux ou litigieux	10 542			10 542
Autres créances clients	1 669 004	1 669 004		
Créances représentatives des titres prêtés (Provision :)				
Personnel et comptes rattachés	13 857	13 857		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 362	1 362		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxes sur la valeur ajoutée	70 314	70 314		
Etat : autres impôts et taxes				
Etat : divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont pensions titres)	2 129 127	2 129 127		
Charges constatées d'avance	96 848	96 848		
TOTAL	4 457 329	3 980 511		476 817
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B - ETAT DES DETTES				
Libellé	Montant brut	- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes - 2 ans à l'origine	5 701	5 701		
Emprunts et dettes + 2 ans à l'origine	2 879 123	314 762	1 141 218	1 423 142
Emprunts et dettes financières divers	273			273
Fournisseurs et comptes rattachés	764 547	764 547		
Personnel et comptes rattachés	727 266	727 266		
Sécurité sociale et autres organismes	1 295 539	1 295 539		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxes sur la valeur ajoutée	42 231	42 231		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts et taxes	97 343	97 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et Associés				
Autres dettes (dont pensions titres)	213 561	213 561		
Dettes représentatives titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 420	5 420		
TOTAL	6 031 004	3 466 371	1 141 218	1 423 415
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	311 883			
Emprunts et dettes aux associés				

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tel : 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 83 00
www.commissairesauxcomptes.fr

ANNEXE - NOTE N° 06 PRODUITS A RECEVOIR
(décret n° 83.1020 : article 23)

PRODUITS A RECEVOIR		Exercice clos le 31.12.2019
Compte	Libellé	Montant
2678	Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	
2688	Intérêts courus sur créances rattachées à des sociétés en participation	
2768	Intérêts courus sur autres immobilisations financières	
	COMPTES DE TIERS :	
4098	R.R.R à obtenir avoirs non reçus	4 829
4182	Clients - factures à établir	3 148
4188	Clients - intérêts courus	
4287	Personnel - produits à recevoir	3 721
4387	Organismes sociaux - produits à recevoir	1 362
4487	Etat - produits à recevoir	
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	
4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	
4687	Produits à recevoir sur débiteurs et créditeurs divers	2 025 832
	COMPTES FINANCIERS	
5088	Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilés	
5187	Intérêts courus à recevoir	1 233
TOTAL GENERAL		2 040 125

ANNEXE - NOTE N° 07 CHARGES A PAYER
(décret n° 83.1020 : article 23)

CHARGES A PAYER		Exercice clos le 31.12.2019
Compte	Libellé	Montant
	EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
1688	Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	3 788
1788	Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	
	COMPTE DE TIERS	
4080	Fournisseurs - factures non parvenues	161 426
4084	Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	816
4088	Fournisseurs - intérêts courus	
4198	R.R.R. à accorder, avoirs à établir	2 547
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	598 119
4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	
4286	Personnel - autres charges à payer	63 894
4382	Charges sociales sur provision congés payés	266 964
4386	Charges à payer aux organismes sociaux	21 474
4486	Charges à payer à l'état	76 338
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	-
4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	-
4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	86 102
	COMPTES FINANCIERS	
5186	Intérêts courus à payer (banques, établissements financiers et assimilés)	1 913
5198	Intérêts courus sur concours bancaires courants	
TOTAL GENERAL		1 283 381

ANNEXE - NOTE N° 08 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
(décret n° 83.1020 : article 23)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le 31.12.2019
Compte	Montant d'exploitation	Montant hors exploitation
486 - CHARGES :	96 848	
487 - PRODUITS :	5 420	

ANNEXE - NOTE N° 09 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET
(décret n° 83.1020 : article 24)

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		Exercice clos le 31.12.2019
I - REPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITE		Montants N
REPAS – ACTIVITÉ RESTAURATION		450 987
PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS		1 362 022
CEREALES		33 524
ALUMINIUM		65 149
CONDITIONNEMENT		529 994
MONTAGE		66 441
PRESTATIONS		566 208
BLANCHISSERIE		0
VENTE DE DECHETS		697
VENTE DE MARCHANDISES		0
REMBOURSEMENTS DIVERS		11 365
AVANTAGES EN NATURE		11 057
PRODUITS ACCESSOIRES (APL, Loyers, Autres)		34 773
PARTICIPATION FORFAITAIRE DES USAGERS (Centre Accueil de jour)		16 189
RECETTE DU FILM		527
TOTAL		3 148 934
II - REPARTITION PAR MARCHES GEOGRAPHIQUES		Montants N
France		3 148 934
Etranger		
TOTAL		3 148 934

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
SIREN : 253 153 07027

ANNEXE - NOTE N° 10 ENGAGEMENTS FINANCIERS
(décret n° 83.1020 : article 24)

ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		Exercice clos le 31.12.2019
ENGAGEMENTS DONNES		MONTANTS
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions :		
Engagements en matière de pensions		
Compte Epargne Temps Année 2000 à 2019 :		524 887
TOTAL		524 887
Autres engagements donnés :		
- Baux longue durée pour le Foyer de Vie des Martineaux à Châteaudun et le Foyer Mme de Fontanges à la Ferté Vidame, adossés aux Baux emphytéotiques avec l'Office public départemental HLM d'Eure et Loir.		
- Bail longue durée avec l'Office public Chartres Habitat pour la Résidence St Exupéry à Lèves.		
- Bail longue durée avec l'Habitat Eurélien pour « Le Logis », à Champhol, foyer de la Résidence St Exupéry.		
- Bail longue durée avec le Logement Dunois pour la Résidence Anne-Marie SAUVE, à Châteaudun, adossé avec le bail emphytéotique.		
ENGAGEMENTS RECUS		MONTANTS
Caution du Département d'Eure et Loir sur le capital restant dû de nos emprunts		215 990
Caution de la Ville de Dreux sur le capital restant dû de nos emprunts		215 990
Compte Epargne Temps Année 2000 à 2019 :		343 406
TOTAL		775 385
Autres engagements reçus :		
- Baux emphytéotiques avec l'Office public départemental HLM d'Eure et Loir pour le Foyer de Vie des Martineaux à Châteaudun et le Foyer Mme de Fontanges à la Ferté		
- Bail emphytéotique avec l'Habitat Eurélien pour « Le Logis » à Champhol, foyer de la Résidence Saint-Exupéry.		
- Bail emphytéotique avec le Logement du Dunois pour la Résidence Anne-Marie SAUVE, à Châteaudun, le foyer d'hébergement, le Centre d'Accueil de Jour, et le SAVS		

ANNEXE - NOTE N° 11 CREDITS-BAILS
(décret n° 83.1020 : article 24)

CREDITS-BAUX		Exercice clos le 31.12.2019
NATURE DE L'ENGAGEMENT		MONTANTS
Loyers restants à payer au 31 décembre, montant TTC		0
TOTAL		0

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Site : 323 168 156 00027

ANNEXE - NOTE N° 12 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES
(décret n° 83.1020 : article 24)

DETtes GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		Exercice clos le 31.12.2019
Détail	MONTANTS GARANTIS	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :		
- Emprunt à la BFCC, octobre 2013, pour l'achat du bâtiment de l'IME du HOME DES PRES : inscription de privilège de prêteur de deniers, sans concurrence, à hauteur de 1 000 000 euro, en principal, plus intérêts, sur l'ensemble immobilier sis à 28800 BONNEVAL, au 1 Rue des Prés.	1 000 000	
- Emprunt au CRCA Val de France, mai 2013, pour la construction d'un bâtiment de l'IME Mme de Montchalin – Les Buissonniers : affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier sis à 28300 POISVILLIERS, au 1 rue des Lilas.	690 000	
- Emprunt au CRCA Val de France, mai 2013, pour la construction d'un bâtiment du JES Les Trois Vallées : affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier sis à 28100 DREUX, au 5 rue Pierre Miguet.	800 000	
- Emprunt à la Caisse d'Epargne d'un montant de 550 000 €, mars 2015, pour la construction d'une extension à l'IME du HOME DES PRES : nantissement du compte à terme souscrit le 16 février 2015	137 500	
- Emprunt à la Caisse d'Epargne d'un montant de 650 000 €, mars 2015, pour la construction d'une extension à l'IME du HOME DES PRES : nantissement du compte à terme souscrit le 16 février 2015	162 500	
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL		2 790 000

ANNEXE - NOTE N° 13 EFFECTIF MOYEN en ETP (Equivalent Temps Plein)
(décret n° 83.1020 : article 24)

EFFECTIFS					Exercice clos le 31.12.2019
Année	2019		2018		
CATEGORIE	PERSONNEL SALARIE EN ETP	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	PERSONNEL SALARIE EN ETP	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	
Cadres	45,70	0,25	45,52	0,25	
Agent de maîtrise	0,00		0,00		
Employés	325,71	0,01	321,15	0,02	
Ouvriers	38,74		39,88		
TOTAL	410,15	0,26	406,55	0,27	

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 23 31 40 - Fax 02 37 35 93 60
02 37 23 31 40

ANNEXE - NOTE N° 14 REMUNERATIONS
(décret n° 83.1020 : article 24)

La valeur des trois plus hautes rémunérations est la suivante :

MEILLEURES REMUNERATIONS		
Année	2019	2018
Total des rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	258 253	233 582
Total avantage en nature brutes (B)	4 990	4 990
TOTAL (A+B)	263 243	238 572

ANNEXE - NOTE N° 15 MONTANT DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES IMPUTÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L EXERCICE

Pour l'exercice 2019 il a été comptabilisé au compte de résultat des différents établissements de l'Association, une valeur totale de 41 106 € au titre des honoraires du Commissaire aux comptes.

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppeé
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél : 02 37 35 93 40 - Fax 02 37 35 93 62
SIREN : 515 300 000

**ANNEXE - NOTE N° 16 TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU
RESULTAT ADMINISTRATIF**

Etablissements	Résultat Comptable (A)	Retraitements report à nouveau N-2 (B)	Retraitements variation de provision congrés payés (C)	Retraitements variation de provision CET (D)	Retraitements variation de provision IFC (E)	Résultat Administratif net N (A+B+C+D+E)
ETABLISSEMENTS EN GESTION CONTROLEE						
JES Le Petit Poucet	7 923	0	435	187	13 328	21 873
JES Les 3 Vallées	-82 960	0	167	290	15 076	-67 428
IME Mme de Monchalin (Les buissonniers)	22 708	0	-1 576	1 879	15 321	38 331
IME Le Home des Prés	85 331	0	-2 921	-10 393	-2 854	69 163
IME André Brault	-142 230	0	-2 771	1 675	3 056	-140 270
IME Les 3 Vallées	63 963	0	114	2 354	25 933	92 364
UEMA Petits Soleils	-22 929	0	-53	105	7 433	-15 444
ESAT Le Village des Métiers S. Sociale	-94 667	0	-90	7 925	18 585	-68 248
ESAT La Brouaze S. Sociale	54 758	29 426	-1 391	1 251	-18 356	65 689
SAVS Mme de Fontanges	-10 099	620	-6	0	8 687	-799
ESAT Mme de Fontanges S. Sociale	-9 861	0	-559	0	18 318	7 897
Foyer Mme de Fontanges	-111 052	129 750	-909	-5 437	5 433	17 786
Foyer de vie Retraite St Exupéry	-69 897	51 602	1 635	1 379	12 185	-3 097
Foyer Permanent St Exupéry	-79 947	9 209	-693	-528	16 006	-55 954
Foyer Appartements St Exupéry	-4 479	7 832	-2 679	39	6 344	7 056
SAVS St Exupéry	-5 942	934	-954	-1 725	1 671	-6 016
Foyer de vie retraite Médicalisé - Hébergement	-49 281	33 387	1 022	862	7 615	-6 396
Foyer de vie retraite Médicalisé - Soins	-786	10 000	-549	-205	3 047	11 507
Le Logis	-101 243	65 512	-387	-816	24 871	-12 063
SAVS Du Dunois	-12 228	11 715	2 183	-1 861	1 940	1 748
FAM Les Martineaux - Hébergement	-102 389	88 210	-1 473	-61	3 472	-12 241
FAM Les Martineaux - Soins	-7 413	20 984	116	0	-481	13 206
Foyer de Vie Les Martineaux	-129 849	27 001	-1 915	-79	4 513	-100 329
Foyer hébergement Anne-Marie Sauve	-172 624	116 693	-4 719	-5 640	-39 652	-105 942
Siège ADAPEI 28	35 506	-2 947	-369	-1 182	-10 743	20 265
TOTAL GESTION CONTROLEE	- 939 688	599 928	- 18 344	- 9 981	140 745	- 227 339
ETABLISSEMENTS EN GESTION PROPRE						
ESAT Le Village des Métiers S. Commerciale	168 818					
Entreprise Adaptée du Vallier	-43 704					
ESAT La Brouaze S. Commerciale	-49 954					
ESAT Agricole (commercial)	53 759					
Association	-48 927					
TOTAL GESTION PROPRE	79 991					
TOTAL GENERAL	- 859 696					

C.O.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 93 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
C.F. 2011 168 153 00027

ANNEXE - NOTE N° 17 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS					
					Exercice clos le 31.12.2019
Compte	Libellé	Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE					
- 102100	Patrimoine intégré	1 223 110			1 223 110
- 102500	Donations et legs	2 077 520			2 077 520
- 102510	Plus-values s/donations et legs	1 935 763			1 935 763
- 102611	Subvention de l'Etat	932 750			932 750
- 102613	Subvention du Département	603 370			603 370
- 102617	Subvention de la CRAM	6 778			6 778
- 102618	Subvention de diverses	3 905			3 905
TOTAL FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE		6 783 197	-	-	6 783 197
RESERVES GESTION CONTROLEE					
- 106820	Excédents affectés à l'investissement	1 664 476	20 000		1 684 476
- 10686	Compensation des déficits d'exploitation	957 929	600 082	145 990	1 412 021
- 10687	Compensation des charges d'exploitation	1 076 726	85 820	10 000	1 152 546
- 106850	Reserves de trésorerie	33 483			33 483
TOTAL RESERVES GESTION CONTROLEE		3 732 613	705 902	155 990	4 282 525
RESERVES GESTION NON CONTROLEE					
- 106300	Reserves statutaires	3 606 180			3 606 180
- 106800	Autres réserves	3 104 841			3 104 841
TOTAL RESERVES GESTION NON CONTROLEE		6 711 020	-	-	6 711 020
REPORTS A NOUVEAU					
- 110/119	Report à nouveau gestion non contrôlée	1 886 532	100 449		1 986 981
- 111	Excédents affecté au financement de mesure d'exploit	60 653	30 984		91 637
- 114000	Dépenses refusées par l'autorité de tarification	57 342		20 521	36 821
- 115/116	Report à nouveau gestion contrôlée	- 1 801 801	368 498		- 1 433 303
TOTAL REPORT A NOUVEAU		202 726	499 931	20 521	682 137
RESULTATS					
- 120000	Résultat de l'exercice	568 096		1 427 792	- 859 696
- 112000	Résultats en instance d'affectation	497 880		461 226	36 654
TOTAL RESULTATS		1 065 976	-	1 889 019	- 823 043
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
- 131	Subvention d'investissements	1 369 062	18 276	132 468	1 254 870
- 139	Amortissement des subventions d'investissements	- 881 165	- 57 412	- 132 468	- 806 109
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS		487 897	- 39 136	-	448 761
PROVISIONS REGLEMENTEES					
- 141	Reserve de trésorerie	479 318			479 318
- 142	Pour renouvellement des immobilisations	-			-
- 145	Amortissements dérogatoires	2 118 746	44 740	153 706	2 009 780
- 14861	Reserve des plus values nettes d'actif immobilisé	130 543	10 015	6 072	134 487
- 14862	Reserve des plus values nettes d'actif circulant	-			-
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES		2 728 608	54 754	159 777	2 623 585

S.C.R de COMMISSAIRES aux COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
Tél : 02 37 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
E-mail : compta@frambourtmarsaly.com